

## FILIERE MEDICO-SOCIALE (suite) : (indemnités autorisées)

### Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles :

- indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP)
- indemnité d'administration et de technicité IAT)
- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS heures supplémentaires)



### Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture et de soins territoriaux :

- prime de service
- prime de sujétion spéciale et prime forfaitaire
- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS heures supplémentaires)

### Cadre d'emplois des Éducateurs territoriaux de jeunes enfants :

- prime de service
- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS heures supplémentaires)
- indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires



### Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux :

- prime de service
- prime spéciale de début de carrière
- prime d'encadrement
- indemnité de sujétion spéciale
- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS heures supplémentaires)

### Cadre d'emplois des puéricultrices territoriaux :

- prime de service
- prime spéciale de début de carrière
- prime d'encadrement
- indemnité de sujétion spéciale
- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS heures supplémentaires)



### Cadre d'emplois des cadres de santé territoriaux :

- prime de service
- prime d'encadrement
- indemnité de sujétion spéciale
- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS heures supplémentaires)

---

## Bon à savoir :

### L'IAT (indemnité d'administration et de technicité) ne peut être cumulée :

- avec l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)
- avec l'indemnité représentative de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires (IRSTS) qui peut être attribuée aux adjoints techniques assurant des missions de conduite de véhicules.

**Certains cadres d'emplois peuvent ouvrir droits à d'autres indemnités dès lors qu'elles ont fait au préalable l'objet d'une délibération municipale :** (astreintes, indemnité forfaitaire pour élections, indemnités travail du dimanche...)